



Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2018

CAISSE DES ECOLES DE BEUVRAGES

Sommaire

- ▶ 1 Le cadre général du Compte Administratif 2018
 - ▶ 2 La section de fonctionnement, unique section du budget
 - ▶ 3 Les données synthétiques du Compte Administratif 2018
 - ▶ 4 Conclusion
-

1 - Le cadre général du Compte Administratif 2018

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Caisse des écoles de Beuvrages ; elle est disponible sur le site internet de la Ville de Beuvrages.

1-1 Le principe :

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile, 2018 pour ce qui concerne cette note.

Pour rappel, la mission principale de la Caisse des écoles est d'apporter aux écoles maternelles et élémentaires les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement afin de favoriser les activités scolaires mais également de satisfaire les besoins culturels et sociaux des enfants de la commune par le biais d'activités péri et extrascolaires.

1-2 Le Compte Administratif 2018 de la Caisse des écoles de Beuvrages :

Le compte administratif 2018 a été approuvé le 26 mars 2019 par le comité de la Caisse des écoles.

A la suite, lors de cette même séance, il a été délibéré l'affectation au BP 2019 de l'intégralité du résultat approuvé précédemment, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Le compte administratif, ainsi que les délibérations s'y rapportant sont consultables sur simple demande en Mairie de Beuvrages aux heures d'ouverture des bureaux.

Le compte administratif de la Caisse des écoles n'est composé que d'une seule section de fonctionnement comprenant des dépenses et des recettes. Il ne possède pas de section d'investissement.

En outre, la Caisse des écoles n'est pas impactée ni par des engagements pluri annuels, ni par des questions d'endettement, celle-ci n'ayant pas souscrit d'emprunt et cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

2 - La section de fonctionnement, unique section du budget

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des activités de la Caisse des écoles.

2-1 Les recettes de fonctionnement :

Outre le résultat reporté 2017 qui s'élève à 62 812,50 €, les recettes peuvent être regroupées en 3 catégories qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

► **De la tarification des prestations** fournies aux bénéficiaires de la Caisse des écoles (chapitre 70), ALSH et pause méridienne principalement, pour 16% des recettes,

► **Des diverses dotations et subventions reçues** pour 84% des recettes (chapitre 74),

Exclusivement 2 financeurs ;

- Tout d'abord, la Caisse d'Allocations Familiales participe ainsi au financement de différentes actions de la Caisse des écoles au titre de la Prestation de service ordinaire, du dispositif Loisirs Equitables et Accessibles, du Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité.
- Puis, la principale recette sous forme de subvention dite d'équilibre est celle en provenance de la Ville de Beuvrages pour un montant total de 538 687,50 € ; Elle représente pour 2018, 62 % des recettes totales et 79 % du chapitre des dotations et subventions reçues R74.

► **De recettes exceptionnelles** pour 0.1%, recettes d'importance mineure, correspondant majoritairement à des annulations de mandats sur l'exercice antérieur

2-2 Les dépenses de fonctionnement :

► **Des charges à caractère général** (40 % des dépenses) ; les achats de matériel et de fournitures, les prestations de service effectuées (chapitre 011), qui peuvent être réparties comme suit ;

- Des charges relatives au fonctionnement spécifique et quotidien des écoles maternelles et élémentaires de la commune (fournitures scolaires, petit matériel, pharmacie) accompagnées de dépenses à caractère volontariste (piscine, déplacements en bus, spectacles),
- Des charges relatives à la reconduction d'actions volontaristes récurrentes permettant de proposer aux enfants de la commune des activités péri et extrascolaires.

Conformément à la délibération 20180101 en date du 22 janvier 2018, le retour en septembre 2018 à la semaine de 4 jours a amené à une réorganisation des temps périscolaires sur un périmètre réduit.

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement réduit le mercredi (demi-journée)
- Pause méridienne
- Accueil périscolaire réservé aux maternels en fin de journée
- Accueil extrascolaire
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (temps légèrement réduit)
- Classes découvertes
- Programme Vivons en Forme

► **Des charges de personnel et frais assimilés** (60 % des dépenses) représentant les dépenses liées au personnel de la Caisse des écoles (chapitre 012).

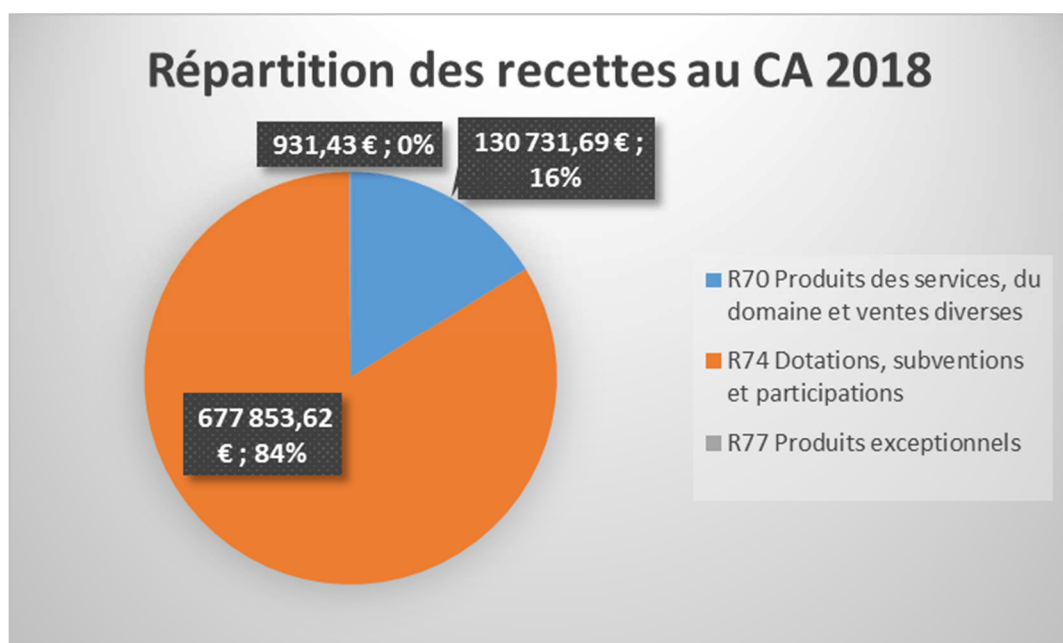
Elles restent essentiellement liées à un taux d'encadrement réglementaire qui ne peut pas être abaissé sous un certain seuil (lié à la fréquentation des actions).

3 - Les données synthétiques du Compte Administratif 2018

Détail par chapitres des recettes de fonctionnement 2018 réalisées

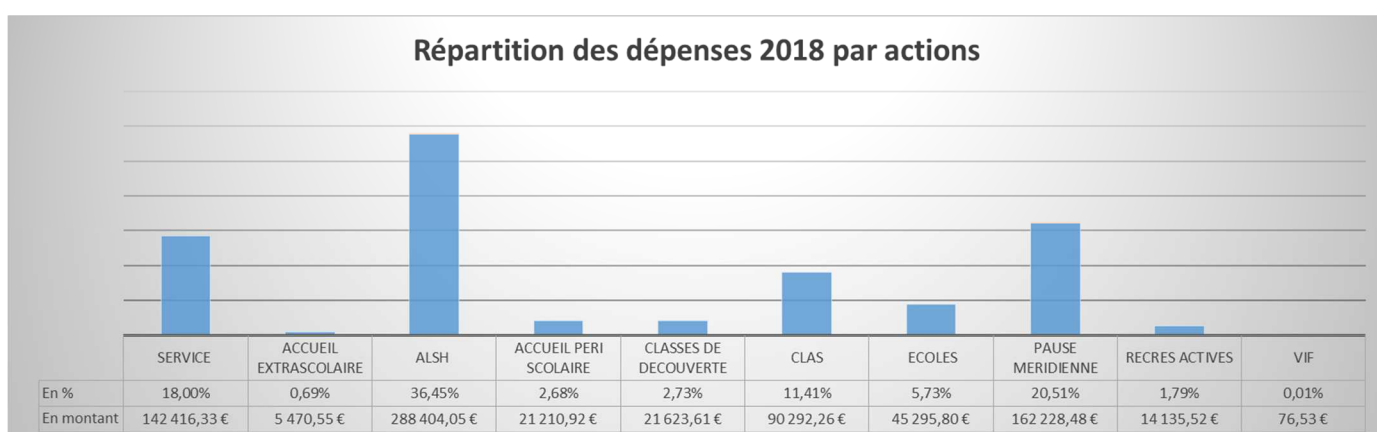
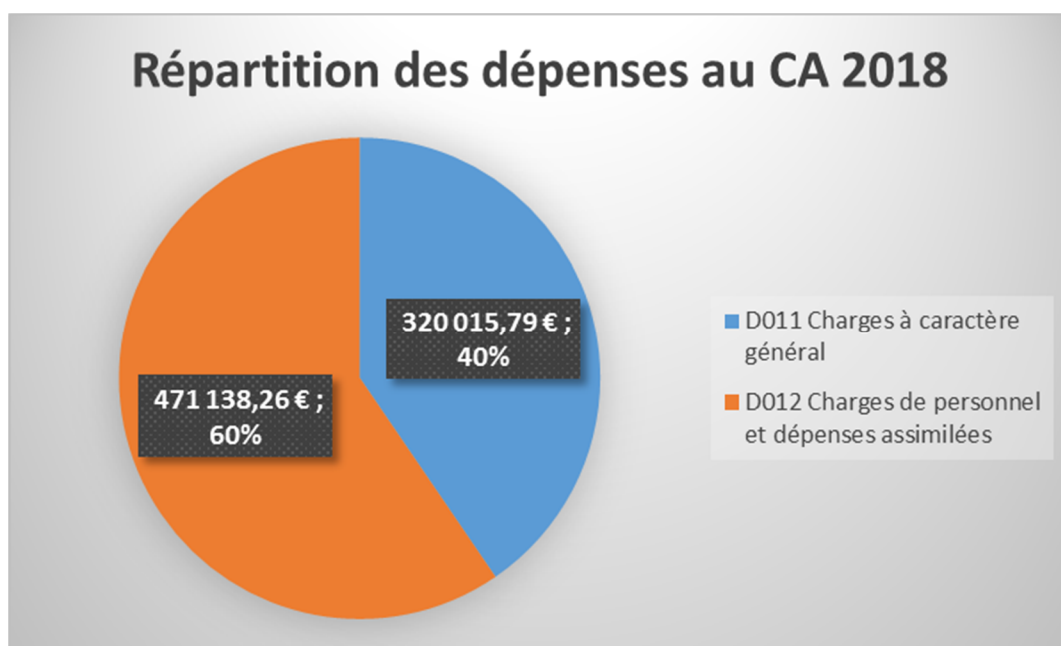
Recettes de fonctionnement 2018 réalisées		Pour mémoire Budget 2018	CA 2018
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	123 000,00 €	130 731,69 €
R74	Dotations, subventions et participations	722 187,50 €	677 853,62 €
R75	Autres produits de gestion courante	- €	- €
R77	Produits exceptionnels	- €	931,43 €
		845 187,50 €	809 516,74 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	62 812,50 €	62 812,50 €
Σ		908 000,00 €	872 329,24 €

Résultat de fonctionnement 2018	81 175,19 €
--	--------------------



Détail par chapitres des dépenses de fonctionnement 2018 réalisées

Dépenses de fonctionnement 2018 réalisées		Pour mémoire Budget 2018	CA 2018
D011	Charges à caractère général	356 000,00 €	320 015,79 €
D012	Charges de personnel et dépenses assimilées	532 000,00 €	471 138,26 €
D65	Autres charges de gestion courantes	10 000,00 €	- €
D67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	- €
D023	Virement à la section d'Investissement	- €	- €
		Σ 908 000,00 €	791 154,05 €



Calcul du résultat de l'exercice 2018 pour la Caisse des Ecoles de Beuvrages

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	791 154,05 €	
Recettes	809 516,74 €	
Résultat de l'exercice 2018	18 362,69 €	(excédent)
Résultat reporté des exercices antérieurs	62 812,50 €	(excédent)
Résultat à affecter (1)	81 175,19 €	(excédent)

Restes à réaliser

· Dépenses	0,00 €
· Recettes	0,00 €

Résultat global section de Fonctionnement **81 175,19 € (excédent)**

SECTION D'INVESTISSEMENT

NEANT

Le résultat de l'exercice 2018 ; Quelle affectation envisageable ?

- Pas de résultat d'investissement
- Un résultat de fonctionnement de **81 175,19 €**
- **Une seule affectation possible**
- Affectation de la totalité du résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au compte **002 « Excédent de fonctionnement reporté »**

4 - Conclusion

- ▶ Un budget sans section d'investissement, sans engagement pluriannuel, sans emprunt,
- ▶ Un budget constitué d'une section unique, celle de fonctionnement composée de dépenses et de recettes,
- ▶ Un compte administratif avec un total de 791 154,05 € en dépenses de fonctionnement et 809 516,74 € en recettes auxquelles il convient d'ajouter un excédent de fonctionnement reporté de l'exercice précédent de 62 812,50 €,
- ▶ Un compte administratif mettant en évidence un résultat de fonctionnement d'un montant de **81 175,19 €**,
- ▶ Une décision d'affectation dès le BP 2019 de la totalité de ce résultat de **81 175,19 €**, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »,
- ▶ Un compte administratif en totale concordance avec les comptes présentés au Compte de Gestion 2018 du receveur de la Caisse des écoles de Beuvrages.